

Lors de ma retraite, j'ai eu droit à un capital-vie de 30 millions de F. A. G.  
 ont retenu près de 2 millions en remboursement d'emprunt (droit de maison)

28.000.000

J'ai acheté par la BBL du 6 au 9 nov. 1984 19 millions } d'emprunt spécial 1981-1991 1<sup>er</sup> tranche 13%  
 " je n'ai rien fait jusqu'à présent 1 million } ex. exempté de droit de succession et d'impôt  
 sur le revenu (préciput légal)

pour un total de 22.500.000 (bordereaux)  
 1.000.000 minimum

23.500.000  
 20.800.000 (en capital) d'où perte → 2.700.000  
 → 25.300.000

à l'échec, j'ai touché

mon avoir titres et contrats Egoport, au 18-2-96 = 23.700.000 ←

Crédit Communal  
 et BBL

La différence : chaudières, puits perdus, achats de voitures

Ma succession n'est que la moitié de ce montant.

B1

maison habitée par Patricia

Les appliques lumineuses, le lustre au 2 perles, le frigo encastré, ~~le meuble~~,  
la cuisinière sont sa propriété au titre de mère ou ménage.  
Elle a payé de ses deniers la machine à laver la vaisselle.

Tout le mobilier des chambres occupées par Carlos et Sophie dans la  
grande maison est la propriété de François et Patricia et/ou des enfants eux-mêmes -

2° De novembre 72 à décembre 73. j'ai versé la pension de François. De ce fait,  
elle a remboursé  $14 \times 4.200 = 58.800$  fr. à valoir sur le prêt de 162.000  
que je lui avais consenti sans intérêts. Je lui fais cadeau de la différence  
soit 103.200 fr.

17-X-91

J. J. J.